
Renvoi au comité de salut public des arrêtés envoyés en hommage par les administrateurs de l'Aude, en annexe de la séance du 22 frimaire an II (12 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de salut public des arrêtés envoyés en hommage par les administrateurs de l'Aude, en annexe de la séance du 22 frimaire an II (12 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 368;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38572_t1_0368_0000_11;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

gements qu'ils ont pris, vu que des commissaires dans les départements ont mis en réquisition les bas, et qu'eux (fournisseurs) ne peuvent s'en procurer chez leurs fabricateurs. En conséquence, ils demandent l'annulation de leur soumission, l'établissement de magasins pour verser les bas qu'ils ont encore en leur pouvoir, et la nomination de commissaires vérificateurs pour les examiner, etc.

Renvoyé au comité des marchés.

VII.

PÉTITION DU CI-DEVANT GÉNÉRAL CHARLES HESSE, DÉTENU AU LUXEMBOURG (1).

COMPTE RENDU du *Mercur universel* (2).

Il est fait lecture d'une lettre du ci-devant général Charles Hesse, détenu au Luxembourg :

Je suis, dit-il, depuis trente ans au service de la France et je l'ai toujours bien servie. L'immortel Marat lui-même m'a rendu une justice complète dans ses feuilles. J'ai toujours été jacobin, et c'est pour cela que ma tête a été mise à prix dans mon pays. Si j'ai prévarié, je demande la mort. Si au contraire j'ai bien mérité de ma patrie adoptive, je réclame justice, du pain et ma liberté.

Bourdon (de l'Oise). Hesse a toujours bien servi la France; il a marché fermement dans les sentiers de la Révolution. Il est prince, et c'est cette qualité qui a donné une juste méfiance sur son compte. Ainsi je demande le renvoi au comité de sûreté générale. (*Adopté.*)

VIII.

ADRESSE DE LA SOCIÉTÉ POPULAIRE DE ROCHEFORT (3).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (4).

Les membres du comité de correspondance de Rochefort s'expriment en ces termes :

Plus d'or, plus d'argent : que ces métaux, qui ont fait et causé tous les maux de la République et les succès des scélérats et de l'aristocratie, disparaissent jusqu'à la paix : c'est le vœu de la Société populaire de Rochefort.

Renvoyé au comité des finances.

(1) La pétition du général Charles Hesse n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 22 frimaire an II; mais il y est fait allusion dans le compte rendu de cette séance publié par le *Mercur universel* et les *Annales patriotiques et littéraires*.

(2) *Mercur universel*, 23 frimaire an II, vendredi 13 décembre 1793, p. 360, col. 2.

(3) L'adresse de la Société populaire de Rochefort n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 22 frimaire an II; mais il y est fait allusion dans le *Bulletin de la Convention* de cette séance.

(4) *Supplément au Bulletin de la Convention* du 22 frimaire an II, jeudi 12 décembre 1793.

IX.

HOMMAGE DES ADMINISTRATEURS DU DÉPARTEMENT DE L'AUDE (1).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (2).

Les administrateurs du département de l'Aude font hommage à la Convention de plusieurs arrêes, et lui demandent de les recevoir comme la preuve de leurs efforts et de leurs succès pour faire triompher les armes de la République, les principes de la raison et de la philosophie.

Renvoyé au comité de Salut public.

X.

DON PATRIOTIQUE DES COMMUNES DU DISTRICT DE TOUL (3).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (4).

Les administrateurs du district de Toul, département de la Meurthe, offrent à la Convention nationale les débris de la superstition et du fanatisme, que leurs communes se sont empressées, à l'envi les unes des autres, de venir déposer. Ils consistent en 760 marcs d'argenterie, 630 marcs de galons d'or et d'argent, une main enrichie de diamants, évaluée à 6,000 livres, une coupe en or, estimée 800 livres, et 1,000 marcs de draps d'or.

Mention honorable.

XI.

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR DEMANDE DE NOUVEAUX FONDS POUR POURVOIR A L'ENTRETIEN DE LA FAMILLE ROYALE (5).

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (6).

Le ministre de l'intérieur écrit à l'Assemblée que les 500,000 livres, mis à sa disposition, par

1. L'hommage des administrateurs du département de l'Aude n'est pas mentionné au procès-verbal de la séance du 22 frimaire an II; mais il y est fait allusion dans le *Bulletin de la Convention* de cette séance.

2. *Supplément au Bulletin de la Convention* du 22 frimaire an II, jeudi 12 décembre 1793.

3. Le don patriotique des communes du district de Toul n'est pas mentionné au procès-verbal de la séance du 22 frimaire an II; mais il y est fait allusion dans le *Bulletin de la Convention* de cette séance.

4. *Supplément au Bulletin de la Convention* du 22 frimaire an II, jeudi 12 décembre 1793.

5. La lettre du ministre de l'intérieur n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 22 frimaire an II; mais il y est fait allusion dans le compte rendu de cette séance publié par le *Moniteur universel*.

6. *Moniteur universel*, t. 84 du 24 frimaire an II, samedi 14 décembre 1793, p. 338, col. 2.